



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
23 mars 2012

Original : français

Session annuelle de 2012

25-29 juin 2012, Genève

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

**Projet de descriptif de programme de pays
pour la Guinée, 2013-2017**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Analyse de la situation	1-4	2
II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience	5-8	3
III. Programme proposé	9-12	4
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme	13-16	6
Annexe		
Cadre de résultats et de ressources pour la Guinée (2013-2017)		7



I. Analyse de la situation

1. Malgré ses immenses potentialités agricoles, minières et hydro-énergétiques, la Guinée compte parmi les pays les moins avancés du monde et est admissible à l'Initiative PPTE (Initiative en faveur des pays pauvres très endettés). Elle a un indice de développement humain faible, estimé à 0,344 en 2011¹. Les efforts déployés pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) restent globalement insuffisants, surtout en matière de réduction de l'extrême pauvreté. L'incidence de la pauvreté est passée de 49,2 % en 2002 à 53 % en 2007 et 58 % en 2010, avec de fortes disparités spatiales, régionales et selon le sexe².

2. Les causes de telles contre-performances sont variées et se rapportent principalement à la détérioration du contexte macroéconomique et de gouvernance consécutive, notamment à plusieurs années de crises sociopolitiques et d'instabilité institutionnelle. En effet, au cours des dernières années, l'économie guinéenne s'est caractérisée par une inflation à deux chiffres (20,8 % en 2010 et 21,1 % en 2011), l'aggravation du déficit budgétaire, avec 14,1 % et 5,9 % du produit intérieur brut (PIB) en 2010 et 2011, respectivement, et la faiblesse du taux de croissance (-0,3 % en 2009 et 1,9 % en 2010) et une moyenne annuelle de recul du PIB par tête de 1,9 % entre 2006 et 2010, qui ne permet pas de répondre aux attentes des populations en termes de création d'emplois et de revenus. Il est à noter que le chômage touche particulièrement les jeunes, surtout diplômés, et est généralement de longue durée (28,2 mois à Conakry, dont 38,6 mois pour les femmes), tandis que le revenu net moyen des femmes représente 52 % de celui des hommes. La faiblesse de la productivité, notamment du secteur agricole, a eu comme corollaire une accélération de l'exode rural. Par ailleurs, la proportion des ménages ruraux en situation d'insécurité alimentaire a doublé entre 2005 et 2010, passant de 16 % à 32 %³.

3. Après le coup d'État militaire de décembre 2009 et deux années de régime d'exception, la Guinée a récemment connu des avancées démocratiques, illustrées notamment par l'adoption d'une nouvelle Constitution et l'élection présidentielle de 2010. Mais plusieurs années d'instabilité ont érodé les capacités nationales dans de nombreux secteurs clefs de gestion du développement. On note une certaine atomisation dans les centres de décision, ce qui conduit à un manque de lisibilité des mécanismes de coordination. L'élection présidentielle de 2010 a révélé des fractures profondes au sein de la société guinéenne, nécessitant un véritable programme de réconciliation nationale afin d'éviter une perte totale de confiance entre les communautés et une situation d'instabilité plus grave qui entamerait la cohésion sociale et les fondements de la nation guinéenne. Cette fragilité du climat sociopolitique, la persistance de l'insécurité et les divergences profondes entre les acteurs politiques sont la cause du retard dans l'organisation des élections législatives dans un climat apaisé ainsi que d'autres handicaps en matière de gouvernance, y compris la corruption et l'impunité.

4. La base des ressources naturelles pour une croissance inclusive sera confrontée à des risques majeurs. Le recul du couvert végétal (86 000 hectares de perte annuelle de forêt tropicale), la diminution accélérée des ressources hydrauliques, la dégradation progressive et généralisée des sols et une consommation énergétique

¹ *Rapport mondial sur le développement humain*, 2011.

² Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP Guinée), 2011-2012

³ *Ibid.*

dominée par les énergies traditionnelles constituent les principaux problèmes. L'épidémie du VIH/sida de type généralisé, avec un taux d'infection de 1,5 %, constitue aussi une menace pour le développement au vu du taux de prévalence élevé enregistré dans la population active, notamment les femmes et les jeunes.

II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience

5. Les quatre composantes du programme passé sont les suivantes : a) OMD et lutte contre la pauvreté; b) gouvernance démocratique; c) gestion durable de l'environnement; d) VIH/sida. Les différentes évaluations⁴ réalisées ont mis en évidence un certain nombre de résultats.

6. Pour accompagner la transition et en collaboration avec d'autres partenaires tels que le Fonds pour la consolidation de la paix, l'engagement du PNUD a été déterminant dans la gestion des crises politiques et sociales et le retour à l'ordre constitutionnel, notamment avec l'organisation de l'élection présidentielle en 2010 (assistance technique, coordination des partenaires, plaidoyer, Code de bonne conduite des partis politiques) et les nombreuses initiatives développées dans le cadre de la consolidation de la paix (création de cadres de dialogue au niveau central et dans les communautés, mise en place d'un mécanisme de médiation citoyenne portée par le Conseil économique et social), et l'appui au démarrage de la formulation des réformes des secteurs de la sécurité et de l'administration publique. Les progrès restent par contre faibles en matière de promotion des droits humains. Dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, les structures nationales ont été formées et maîtrisent mieux l'élaboration du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) sur une base participative et inclusive et en partenariat avec la Banque mondiale, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Le PNUD a appuyé l'élaboration d'un plan quinquennal et l'étude prospective (Guinée Vision 2035), en cours de formulation, et a poursuivi le plaidoyer sur le thème de la pauvreté et des OMD. Il a contribué au renforcement des capacités productives et à l'augmentation des revenus des groupes vulnérables à travers la promotion de l'emploi de 6 369 jeunes, le renforcement des capacités de 10 des 12 institutions de microfinance agréées du pays et la mise en place d'une centaine de plates-formes multifonctionnelles dans un tiers des collectivités cibles comme outil de lutte contre la pauvreté rurale et féminine.

7. L'appui à l'environnement a permis au pays d'avoir une vision claire et des cadres de référence : Programme d'action nationale de lutte contre la désertification, Politique nationale de l'environnement, Politique nationale de l'habitat, Système d'information environnemental et appui à la restauration des écosystèmes et à l'aménagement des zones de mangroves. Des solutions alternatives permettent aux populations de mieux gérer leur environnement tout en améliorant leurs revenus (foyers améliorés contre déforestation, bâches et tuyaux polyéthylène pour production de sel, haies vives pour protection des mangroves).

8. La coopération dans le cadre de l'équipe de pays des Nations Unies a fait ressortir le fait que l'approche de programmation conjointe dans la région

⁴ Évaluation à mi-parcours du Programme de pays, 2007-2011.

forestière⁵ est une bonne pratique qui pourrait être étendue à d'autres régions du pays. Les initiatives pilotes élaborées dans le cadre du Programme d'appui à l'emploi des jeunes et du programme de plates-formes multisectorielles se sont révélées pertinentes dans la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté au bénéfice des populations rurales, notamment les jeunes et les femmes.

III. Programme proposé

9. Élaboré sur la base des priorités nationales définies dans le DSRP et le Plan quinquennal 2011-2015 et conformément au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) 2013-2017, le Programme proposé tient compte des avantages comparatifs du PNUD et des enseignements du programme précédent. À cet effet, la stratégie du programme 2013-2017 s'articule autour de trois points d'entrée qui apportent ensemble une évaluation minutieuse de la situation actuelle du pays et des besoins futurs ainsi que des capacités et possibilités de partenariat du PNUD sur la base des leçons tirées de l'engagement des derniers 12 à 18 mois, en particulier. Ces points d'entrée sont : a) une gestion efficace des risques pour la stabilité et la paix sociale (processus électoral, réforme du secteur de la sécurité, réconciliation nationale); b) l'amélioration des capacités des institutions publiques qui ont souffert d'une dégradation considérable des capacités au fil du temps, mais qui sont essentielles à la gestion du développement et à la prestation de service (réforme et modernisation de l'administration publique et renforcement des capacités institutionnelles et humaines en vue d'un meilleur pilotage du développement); c) les efforts faits pour produire des « dividendes » de la transition vers la démocratie qui traitent également des grands problèmes sous-jacents de la pauvreté et de l'exclusion (emploi des jeunes, avec une attention particulière aux besoins des femmes). Deux domaines sont retenus : gouvernance et croissance et développement durables.

10. Au titre de l'axe gouvernance, le Programme devra contribuer à terme à l'émergence d'institutions démocratiques plus solides et consensuelles ainsi qu'à un changement qualitatif des comportements des populations, des médias et des forces de défense et de sécurité ainsi qu'au respect des principes démocratiques et de l'état de droit. Il sera focalisé sur : a) la consolidation de la démocratie et de l'état de droit, à travers l'appui à l'amélioration de la gestion du processus électoral (formation des cadres, révision des listes électorales, coordination des interventions des partenaires), avec une participation effective des femmes, ainsi que du dispositif institutionnel et juridique de protection et de promotion des droits de l'homme (formation des magistrats, diffusion des instruments internationaux, appui à la société civile); b) la prévention et la gestion des conflits, notamment à travers la réforme du secteur de la sécurité, des actions de plaidoyer et de renforcement des capacités des structures et institutions de prévention et de résolution des conflits (Commission nationale de réconciliation, Conseil économique et social, organisations non gouvernementales); c) l'appui à la réforme de l'administration publique, y compris la gouvernance locale (formation, équipement, développement des outils de gestion et des instances de concertation et de pilotage).

⁵ Rapport de l'examen à mi-parcours du Programme conjoint en Guinée forestière.

11. Au titre des initiatives de promotion de la croissance et de l'emploi, l'appui couvrira :

a) La planification et la gestion du développement : le renforcement des capacités de gestion stratégique du développement – opérationnalisation de la vision prospective « Guinée Vision 2035 » à travers des politiques et stratégies sectorielles susceptibles d'accélérer la réalisation des OMD; le renforcement de l'appareil statistique pour un meilleur suivi du DSRP et des OMD ainsi qu'une compréhension accrue des multiples dimensions de la pauvreté et du développement humain durable (systèmes, compétences, collecte des données, analyse des programmes au sein de l'Institut national de la statistique, en collaboration avec la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, études, enquêtes); et l'amélioration de la coordination et de la gestion de l'aide conformément à l'esprit du Forum de Busan;

b) La promotion d'un environnement favorable à la création d'emplois : la révision et la mise en œuvre du Programme national d'appui à l'emploi des jeunes (PEJ), privilégiant la consolidation et l'extension des initiatives pilotes testées (volontariat jeunesse, entrepreneuriat agricole, programme vives contre apprentissage, travaux à haute intensité de main-d'œuvre dans les zones sensibles de Conakry, N'Zérékoré et Kankan, notamment); la microfinance et des initiatives locales d'amélioration des perspectives d'emplois et de revenus; et l'amélioration de l'accès aux technologies comme les plates-formes multifonctionnelles en tant qu'outil de lutte contre la pauvreté féminine et source d'énergie décentralisée pour les communautés rurales;

c) Des initiatives locales et d'appui à la lutte contre la pauvreté et la correction des disparités de genre dans les régions pauvres : la consolidation des initiatives de régionalisation des OMD en Guinée forestière dans le cadre du programme conjoint et la formulation d'un programme similaire en Haute-Guinée (le renforcement des capacités productives des femmes pauvres par le financement de microprojets, notamment en Haute-Guinée, et l'appui à l'entrepreneuriat féminin); et la consolidation des acquis du programme de développement local en partenariat avec le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) en Haute-Guinée et en Guinée forestière;

d) Pour prévenir les risques du VIH/sida pour la population active, notamment féminine, appui à la formulation et à la mise en œuvre du Cadre stratégique 2013-2017 de lutte contre le VIH/sida, en focalisant l'attention sur le plaidoyer, l'amélioration de la coordination et le financement de microprojets portés par des personnes vivant avec le VIH.

12. En ce qui concerne l'environnement, le PNUD poursuivra sa coopération en aidant le Gouvernement à prendre en compte dans ses programmes de croissance économique le développement durable, l'atténuation et l'adaptation aux effets du changement climatique. Des appuis ciblés permettront : a) l'élaboration et la mise en œuvre d'outils de planification pour une gestion durable du cadre de vie, de l'environnement et des ressources naturelles; b) l'adoption de technologies d'adaptation et d'atténuation pour accroître la résilience au changement climatique et le renforcement des capacités des groupes vulnérables en zone côtière et dans le nord du pays; c) la conservation de la diversité biologique à travers la gestion durable des forêts et des aires protégées en Guinée forestière (Lola, Beyla, N'Zérékoré); d) l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'aménagement et de gestion participative des forêts communautaires (Mamou, Kindia et Dalaba);

e) le renforcement des capacités des collectivités en techniques et approches de protection et de restauration des terres et du couvert végétal (Siguiri, Kissidougou et Kankan).

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

13. L'exécution nationale (NIM) demeure la modalité privilégiée de mise en œuvre du programme. L'exécution directe sera appliquée au besoin ainsi que le recours aux services des institutions spécialisées des Nations Unies à la demande du Gouvernement. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds (HACT) sera appliquée sur la base des résultats de la microévaluation.

14. Le PNUD procédera à l'alignement de ses capacités techniques et programmatiques et de sa structure organisationnelle sur le programme proposé. La Section programme sera structurée en trois unités dirigées par des conseillers : a) gouvernance; b) croissance et développement durable; c) une unité transversale d'appui à la gestion du Programme afin d'améliorer la collecte des données et le suivi-évaluation. De plus, l'unité des politiques et stratégies (UPS) se focalisera sur l'analyse politique et socioéconomique, la planification stratégique et le développement de partenariats, notamment Sud-Sud.

15. Le suivi-évaluation du Programme sera aligné sur celui du PNUAD. Le suivi sera effectué à travers : a) les examens annuels; b) les réunions de suivi trimestriel avec le Gouvernement et les partenaires d'exécution; c) les réunions des groupes d'effets et des groupes de travail du système des Nations Unies, des comités techniques et de pilotage; d) les visites de terrain. Les risques majeurs sont l'instabilité institutionnelle et la détérioration du contexte sécuritaire et humanitaire dues à l'échec du dialogue politique et à la mauvaise gestion du processus électoral, et les turbulences dans la sous-région.

16. Le PNUD assurera donc une certaine flexibilité dans la planification et l'allocation des ressources par sa solide équipe de veille qui analyse et évalue le contexte général et les risques possibles, s'assure que les instruments existants (plan d'urgence des Nations Unies, journal des risques, plan de continuité du service) d'assistance en termes de surveillance et d'intervention sont mis à jour vu la volatilité du contexte, et continue de renforcer les capacités des homologues nationaux à travers les processus réguliers de mise en œuvre du programme (activités génératrices de revenus, suivi-évaluation, approvisionnement, gestion financière).

Annexe

Cadre de résultats et de ressources pour la Guinée (2013-2017)

Priorités nationales : Amélioration de la gouvernance économique; promotion d'une croissance forte génératrice d'emplois et de revenus

Résultat n° 1 du programme/PNUAD : D'ici à 2017, une meilleure gestion stratégique du développement est assurée par des structures et organisations étatiques et non étatiques disposant des capacités techniques et opérationnelles de formulation des politiques et programmes à travers un processus participatif et inclusif; d'ici à 2017, les populations les plus vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes, dans les zones les plus pauvres, disposent de capacités accrues de production, de meilleures possibilités d'emplois décents et de revenus durables et d'une sécurité alimentaire améliorée.

Indicateur de résultat : Une vision stratégique du développement disponible (données de base : Guinée Vision 2010; cible : Guinée Vision 2035; pourcentage de la population vivant sous le seuil de pauvreté (données de base : 58 % (2010); cible : 40 %)

Domaines de priorité stratégique : Gouvernance démocratique, réalisation des OMD et lutte contre la pauvreté

<i>Contributions du partenaire gouvernemental</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs, données de base et cibles</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Montant indicatif des ressources (dollars É.-U.)</i>
Le Gouvernement mettra à jour le DSRP et veillera à la qualité des données et à la dimension emploi dans la réforme de politiques sectorielles. Il mettra en place avant 2015 un dispositif cohérent de promotion de l'emploi, notamment pour les jeunes et les femmes.	La Banque africaine de développement, le Programme alimentaire mondial (PAM), l'Union européenne et la Banque mondiale contribueront à la réalisation de l'enquête pauvreté; la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) poursuivront l'appui aux réformes des politiques macroéconomiques et la mise à jour du DSRP; la Banque mondiale, l'Espagne et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) apporteront un appui à la mise en œuvre du programme d'emploi des jeunes.	Développement des compétences, des systèmes et des arrangements institutionnels pour la collecte et l'analyse des données et le suivi-évaluation Développement des compétences et des mécanismes de coordination, de suivi et de gestion de l'aide; réforme des politiques et mise à l'échelle des initiatives et programmes orientés directement vers l'emploi et la lutte contre la pauvreté, notamment pour les jeunes et les femmes	Indicateur : âge, couverture et qualité des données sur les OMD et les aspects multidimensionnels de la pauvreté (documentant les disparités de genre) Données de base : données non mises à jour (Enquête légère pour l'évaluation de la pauvreté 2007) ou de portée limitée Cible : données de l'enquête actualisées tous les 2 à 3 ans et désagrégées par sexe, âge et région Indicateur : nombre de SAFIC (système d'analyse financière et institutionnelle des collectivités locales) mis en place Données de base : 43 Cible : 68	Systèmes, outils et compétences renforcés, équipements essentiels en place, enquête pauvreté réalisée Ministères clefs (finances, plan et emploi) disposant des cadres qualifiés et des systèmes de planification stratégique, de gestion de ressources et de suivi-évaluation; Stratégie nationale de microfinance formulée et mise en œuvre Les autorités de la région de N'Zérékoré et Kankan ont les capacités opérationnelles voulues pour la mise en œuvre participative des plans locaux de développement (activités génératrices de revenus et plates-formes multifonctionnelles).	15 300 000 MCARB : 9 821 000 Autres ressources : 5 479 000

<i>Contributions du partenaire gouvernemental</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs, données de base et cibles</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Montant indicatif des ressources (dollars É.-U.)</i>
			Indicateur : Nombre de jeunes et de femmes bénéficiaires de programmes d'aide à l'emploi Données de base : 15 000 entre 2007 et 2011 Cible : + de 5 000 par an, dont au moins 30 % de femmes		
Priorité nationale : Renforcement de la démocratie et de l'état de droit					
Résultat n° 2 du programme/PNUAD : D'ici à 2017, les institutions démocratiques et le système judiciaire et sécuritaire fonctionnent sur la base de la transparence, du dialogue et de la concertation, dans le respect des normes nationales et internationales et assurent la protection effective des libertés individuelles et collectives.					
Indicateur de résultat : Existence d'une Assemblée nationale démocratiquement élue avec des commissions fonctionnelles (données de base : 0 (2011); cible : 1); nombre de lois votées par le Parlement qui favorisent le respect des droits humains, y compris ceux des femmes et des enfants (données de base : 0 (2011); cible : 5); existence d'une institution nationale des droits de l'homme indépendante et fonctionnelle (données de base : 0 (2011); cible : 1); pourcentage d'affaires jugées par rapport aux cas de violation des droits de l'homme transmises à la justice (données de base : 30 (2011); cible : 150)					
Domaine de priorité stratégique : Gouvernance démocratique					

<i>Contributions du partenaire gouvernemental</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs, données de base et cibles</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Montant indicatif des ressources (en dollars des États-Unis)</i>
Le Gouvernement œuvrera en faveur du dialogue politique inclusif entre les acteurs et assurera la formulation et la mise en œuvre des réformes (réforme du secteur de la sécurité, réforme administrative, justice). Il apportera un soutien politique à la réconciliation nationale et à la prévention/gestion des conflits.	a) L'Union européenne, la France, le Japon, l'USAID, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix apporteront des contributions financières au processus électoral, y compris à la promotion de la participation des femmes. b) La Banque mondiale, l'Union européenne et la Banque africaine de développement apporteront des appuis techniques et financiers à la réforme de l'administration publique.	Outils pour renforcer les capacités nationales à gérer un dialogue continu entre les parties prenantes à la réconciliation nationale et la prévention des conflits; assistance technique à la préparation et à la conduite du processus électoral, à la coordination des PTF et à la gestion du panier commun; analyses, plaidoyer et formulation de plans d'action pour la mise en œuvre des programmes de réforme (réforme du secteur	Indicateur : Code de conduite et mécanisme de dialogue opérationnel Données de base : absence de code et de cadre (2011) Cible : cadre institutionnel pour le dialogue politique opérationnel Indicateur : mécanisme national formel d'alerte précoce en place Données de base : pas de mécanisme d'alerte précoce	Le cadre institutionnel pour le dialogue politique et l'alerte précoce est approuvé et mis en œuvre. La stratégie nationale de prévention des conflits est élaborée avec une participation féminine effective. L'administration électorale dispose des capacités de planification, de mobilisation et gestion des ressources, et de systèmes et procédures électoraux.	13 000 000 MCARB : 5 000 000 Autres ressources : 8 000 000

<i>Contributions du partenaire gouvernemental</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs, données de base et cibles</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Montant indicatif des ressources (en dollars des États-Unis)</i>
		de la sécurité, réforme administrative, justice)	<p>Cible : mécanisme d'alerte précoce en place et opérationnel</p> <p>Indicateur : existence d'un mécanisme de coordination de la mise en œuvre du Programme de réforme administrative (PREMA) opérationnel</p> <p>Données de base : absence de mécanisme de coordination du PREMA</p> <p>Cible : mécanisme mis en place et opérationnel</p> <p>Indicateur : mise en place d'une politique de défense</p> <p>Données de base : absence de politique de défense</p> <p>Cible : politique/programme de défense/sécurité nationale élaboré</p>	<p>Le Parlement et la Cour des comptes sont dotés de personnel compétent et d'outils pour mieux assurer leurs missions.</p> <p>Les programmes d'éducation civique et de sensibilisation aux droits humains, y compris les aspects d'égalité du genre, formulés et mis en œuvre</p>	

Priorité nationale : Renforcement des capacités nationales de protection de l'environnement et de gestion durable des ressources naturelles

Résultat n° 3 du programme/PNUAD : D'ici à 2017, les secteurs public et privé, les collectivités locales et les populations adoptent de nouvelles techniques et des comportements favorables à un environnement durable et assurent une meilleure prévention et gestion des risques et des catastrophes naturelles dans un contexte d'adaptation au changement climatique.

Indicateurs de résultat : Nombre de communes urbaines et rurales ayant accès à une énergie renouvelable (données de base : 0; cible : 25); nombre de communes ayant intégré dans leur plan de développement local des pratiques de résilience, d'adaptation et/ou d'atténuation du changement climatique (données de base : 25; cible : 100); pourcentage du territoire national couvert par les aires protégées (données de base : non disponibles; cible : 20 %)

domaine de priorité stratégique : Environnement et développement durable

<i>Contributions du partenaire gouvernemental</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs, données de base et cibles</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Montant indicatif des ressources (dollars É.-U.)</i>
Le Gouvernement veillera à la mise en place d'un environnement institutionnel et réglementaire favorable à la préservation et à la conservation des ressources naturelles et à la gestion des risques climatiques et des catastrophes naturelles.	Les partenaires, entre autres le Fonds pour l'environnement mondial, le PAM, le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), l'ONUDI et les ONG apporteront des contributions financières et techniques à l'examen des politiques et à la mise en œuvre des projets et programmes de gestion de l'environnement.	Planification, identification et programmation des investissements et suivi pour la gestion durable des ressources naturelles et l'adaptation au changement climatique; assistance directe aux zones vulnérables pour promouvoir les technologies adaptées, protection des forêts et de la biodiversité, restauration du couvert végétal	Indicateur : pourcentage de ménages utilisant les technologies d'adaptation et d'atténuation Données de base : à déterminer Cible : 70 % Indicateur : nombre de communes (et population totale) rurales et urbaines appliquant des techniques de restauration, de gestion des sols, des forêts et d'agroforesterie Données de base : non disponible Cible : 50 des 342 communes Indicateur : part des énergies renouvelables dans la production énergétique nationale Données de base : <1 % (2011) Cible : 5 %	Les technologies sont localement adaptées, économiquement testées, évaluées et prêtes pour passer à l'échelle supérieure. Les capacités de 50 communes rurales et urbaines sont renforcées et les forêts sont dotées de plans d'aménagement pour une meilleure conservation de la biodiversité. Des accords juridiques, institutionnels, de gestion et de financement sont conclus pour promouvoir les moyens de subsistance durables et l'accès à l'énergie renouvelable pour 10 % des populations de la zone du projet (dans une première phase).	18 000 000 MCARB : 5 000 000 Fonds pour l'environnement mondial : 13 000 000